

PEDAGOGIE

LA " COMPOSITION " AUX EXAMENS A L'INSPECTORAT

Sujet donné à la session d'août 1914: (1)

Dans des instructions que M. le Surintendant adresse aux inspecteurs à l'occasion de leur visite d'automne, il leur dit: "Comme sujet de conférence aux instituteurs et aux institutrices, j'ai choisi, cette année, le suivant: "Expliquez et développez cette pensée de Monseigneur Dupanloup: "DANS L'EDUCATION, CE QUE FAIT L'INSTITUTEUR PAR LUI-MEME EST PEU DE CHOSE, CE QU'IL FAIT FAIRE EST TOUT, J'ENTENDS CE QU'IL FAIT FAIRE LIBREMENT. QUICONQUE N'A PAS ENTENDU CELA N'A RIEN COMPRIS A L'ŒUVRE DE L'EDUCATION HUMAINE."

"Veuillez exposer cette vérité pédagogique au personnel enseignant de votre district, avec clarté et méthode."

Faites la conférence.

DEVELOPPEMENT

Cette pensée de Mgr Dupanloup exprime un des principes fondamentaux de l'éducation des enfants, une des règles essentielles dont l'instituteur ne pourrait s'écarter sans compromettre son œuvre.

Dans l'éducation, il y a deux facteurs en présence: l'éducateur et l'enfant, le maître et l'élève. L'action de chacun y est nécessaire. Si le maître agit seul, l'élève ne profitera guère; ce n'est qu'en faisant agir l'enfant par lui-même et en lui-même qu'il arrivera à former son cœur et à donner de l'essor à son esprit. C'est donc à provoquer le travail volontaire de l'élève, que doivent tendre tous les efforts de l'instituteur. Plus l'enfant montre de docilité, d'empressément à se laisser diriger, plus le goût du travail spontané est développé chez lui, plus ses progrès seront réels et durables, pour l'éducation aussi bien que pour l'instruction.

1° En éducation le talent principal de l'instituteur consiste d'abord à faire entrer les élèves dans la voie du travail et de l'application personnelle: travail du cœur, de la volonté, de la conscience, qui forme le caractère, qui fait naître les penchants honnêtes et les habitudes vertueuses. C'est que l'éducation, œuvre du maître et travail de l'enfant, est tout à la fois culture et exercice, enseignement et étude. Le maître cultive, instruit, travaille au

(1) Le Bureau d'examineurs pour les aspirants à la charge d'inspecteur des écoles catholiques oriente de plus en plus les examens dont il a la charge, vers les régions plus élevées d'une sérieuse culture générale et professionnelle. Il importe que l'inspecteur d'écoles soit un homme instruit en même temps qu'un bon maître. Le sujet ci-dessus et le développement que nous en donnons indique aux aspirants, qu'ils doivent se préparer par une étude méthodique des lois et des règlements scolaires et de tous les documents se rapportant à leurs futurs devoirs d'inspecteur.